

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, pour le 21 juillet 2025

FONCIER

La sobriété foncière s'expose à Rennes cet été

Pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de la sobriété foncière, les ministères en charge de l'aménagement des territoires et de la transition écologique proposent une exposition itinérante et pédagogique. Elle précise les enjeux et donne à voir concrètement les impacts positifs de cette sobriété dans les territoires. Elle montre que ses effets peuvent aussi contribuer au bien vivre des habitants et des territoires, sans fragiliser leur capacité de développement.

Elle fait halte dans le Hall de l'hôtel de Rennes métropole jusqu'au 22 août 2025 (entrée libre du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00).

Les enjeux de la lutte contre l'artificialisation des sols

En Bretagne, près de 18 000 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été consommés entre 2011 et 2021. L'étalement urbain fragilise notre souveraineté alimentaire, détruit les écosystèmes et renchérit les temps de déplacement ainsi que le coût de la vie pour nombre de ménages bretons.

Face à cette artificialisation des sols, la sobriété foncière s'impose comme un levier essentiel pour préserver les ressources naturelles, assurer un développement harmonieux des territoires et garantir un cadre de vie de qualité aux générations futures.

La sobriété foncière vise à mieux planifier l'aménagement durable de leurs territoires, en conjuguant sobriété foncière et qualité urbaine, en recyclant les espaces déjà artificialisés, en optimisant la densité tout en renforçant la qualité des espaces publics et en réintroduisant la nature en ville.

C'est dans cette perspective que les Ministères en charge des Territoires, de la Transition écologique et du Logement ont conçu l'exposition « Des solutions sur mesure pour s'adapter à la rareté des ressources et bien vivre dans nos territoires ».

Le territoire de Rennes Métropole se caractérise par le choix d'une « Ville Archipel », préservant des ceintures vertes autour de chaque commune et impliquant une solidarité entre elles : chacune s'efforce de répondre aux besoins des habitants selon son rôle dans l'armature urbaine. Ainsi, depuis près de 40 ans, la sobriété foncière est au cœur des politiques publiques du territoire.

Toutefois, l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité, la dynamique démographique sur le territoire, conjugués à l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) et à l'exigence de souveraineté alimentaire ont conduit ce territoire à choisir une attitude encore plus proactive sur le sujet.

C'est ainsi que Rennes Métropole est lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt ZAN de l'ADEME et développe la notion du foncier comme un « bien commun » dans l'ensemble de sa planification (Programme local de l'habitat, Plan local d'urbanisme intercommunal, Programme local d'aménagement économique).

Les objectifs de l'exposition

Une exposition pour accompagner la transition des territoires. Cette exposition permet de fédérer élus, habitants, entreprises et acteurs de l'aménagement autour d'un récit mobilisateur, mettant en lumière des formes urbaines et des typologies d'habitat conciliant bien-être, préservation de la biodiversité et nouvelles manières d'habiter.

Elle a vocation à **faciliter le pouvoir d’agir des élus dans une période charnière d’évolution massive des documents de planification** pour y intégrer une trajectoire de sobriété foncière.

Cette exposition est **itinérante** à travers la France. **Il est prévu que l’exposition soit accessible sur l’ensemble de la Bretagne, dans une version plus légère qu’à Rennes.**

Chaque collectivité territoriale qui accueillera l’exposition pourra enrichir le contenu par la mise en valeurs d’actions concrètes menées sur son territoire.

Le contenu de l’exposition

L’exposition met en avant des solutions locales existantes, des modèles d’aménagement qui nous rassemblent, dans des villes et des villages agréables à vivre, en harmonie avec nos paysages et la nature.

L’exposition s’articule autour de trois axes :

– **Une mise en perspective historique des formes urbaines** donnant à voir en quoi les villes et les villages ont été profondément redéfinis par l’accélération de l’étalement urbain sur la période récente.

– **Une approche de l’aménagement par les sols** montrant que le sol est une ressource vivante et fragile qu’il faut protéger et réaffirmer dans la fabrique de la ville et l’acte d’aménager.

– **Les leviers à actionner.**

Cette exposition **propose des clefs de lecture sur des opérations de toutes échelles, situées dans des contextes variés montrant que les solutions sont forcément spécifiques, et non génériques.**

L’exposition montre par exemple le projet de l’**Hôtel Pasteur à Rennes**. Après le départ de la faculté des sciences, puis du centre dentaire, le bâtiment de l’Hôtel Pasteur de Rennes s’est retrouvé sans affectation. Pour pallier la vacance du site, l’association Notre Atelier Commun y déploie une expérimentation participative et sociale, aboutissant à l’installation d’un tiers-lieu, d’une nouvelle école maternelle et d’un hôtel à projets. L’initiative rennaise intensifie l’utilisation des lieux par les citoyens en y associant une mixité d’usages.

L’État participe concrètement à ces nouveaux modèles d’aménagement à travers le **Fonds vert** qui est reconduit en 2025, avec une enveloppe de 1,15 milliard d’€ pour financer notamment des actions relevant du Plan National d’Adaptation au Changement Climatique (PNACC) présenté le 10 mars 2025.

C’est pourquoi vous trouverez, adossés à cette exposition nationale l’impact positif du Fonds vert dans les territoires. Grâce à l’initiative des collectivités et des acteurs bretons, l’État a soutenu activement dans le cadre de son accompagnement pour la reconquête des friches, initié en 2021 dans le plan de relance et de résilience et poursuivi par le Fonds vert, près de 230 opérations, soit 66 millions engagés.

Service du cabinet
Pôle communication interministérielle

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr